



2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

Souveraineté alimentaire fondée sur l'identité culturelle

Contexte

Les Femmes autochtones jouent un rôle primordial dans la souveraineté alimentaire, étant donné que ce sont elles qui se chargent d'élever les enfants, de les nourrir et de veiller à leur bonne santé, ainsi que de recueillir des savoirs et de transmettre des valeurs et des coutumes étroitement liées à la **gestion des ressources naturelles et, en particulier, des aliments et des plantes médicinales**. Grâce à la langue, **elles véhiculent des savoirs ancestraux, des traits culturels et affirment l'identité du peuple**, permettant ainsi d'interagir avec d'autres cultures à partir de leur propre identité culturelle. La Femme autochtone soutient **l'économie familiale** et contribue à la prise de conscience collective de l'importance de rétablir et de maintenir les bonnes habitudes alimentaires.

De même, les **connaissances traditionnelles** associées aux cycles agricoles, ainsi qu'à la diversité de la flore et de la faune, jouent un rôle tout aussi important non seulement pour la **souveraineté alimentaire** mais aussi pour la **santé**. Il faut souligner que ce sont souvent les femmes qui s'occupent du **potager familial** ou jardin de case où, en plus des aliments, elles cultivent aussi des plantes nécessaires aux soins traditionnels.

À cet égard, la souveraineté alimentaire des Peuples autochtones comporte un volet lié à leur **cosmvision** ainsi qu'à la manière de **produire et d'utiliser les denrées alimentaires**. La connaissance traditionnelle des cycles agricoles et des différents échelons écologiques dans les lieux de vie des Peuples autochtones sont à l'origine même de leur organisation sociale et économique, mais aussi culturelle. Ainsi, pour chaque événement de la vie, des types d'aliments spécifiques sont préparés. La période des récoltes et des semis sont des moments particuliers où l'on réalise des activités cérémoniales pour la fertilité et sont l'occasion de réjouissances, accompagnées de chants, de danses, etc.





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

C'est pourquoi l'introduction de nouveaux **aliments industriels** (conserves, sodas, biscuits, bonbons, boissons alcoolisées, etc.) affecte la **qualité de vie** et la manière dont l'environnement est utilisé à long terme. Les effets sur la santé peuvent être dévastateurs: obésité, problèmes de dentition, diabète, alcoolisme... La consommation croissante de ces aliments contribue au **déracinement des jeunes, qui perdent leur identité et oublient** les activités quotidiennes liées à la préparation des aliments. Ces activités sont étroitement liées à **la cohésion sociale, à la transmission des savoirs et des modèles culturels**, ainsi qu'à la manière de cultiver les aliments et donc à la **relation étroite maintenue avec la terre et le territoire**.

La **pollution** de l'environnement, ainsi que le **manque d'accès à la terre, à l'eau et aux ressources naturelles traditionnelles** sont autant d'obstacles supplémentaires à la préservation de la souveraineté alimentaire des Peuples autochtones. Il faut aussi citer les accords de libre-échange, l'introduction d'aliments et de semences transgéniques, ainsi que les méthodes d'agriculture industrielle et à grande échelle. La perte de la **langue, des pratiques culturelles et des modes de transmission des savoirs traditionnels** aux nouvelles générations constituent également un frein, de même que les **effets du changement climatique** et les prétendues « solutions », comme la production de biocarburants ou d'agrocultures.

La récente crise mondiale du Covid-19 a accentué la nécessité de renforcer la souveraineté alimentaire dans presque tous les États du monde. En effet, les restrictions à la circulation ont mis en péril l'approvisionnement en nourriture des grands centres urbains, tout en rendant les activités agricoles plus difficiles, voire en les paralysant. D'autre part, de grandes disparités ont été constatées entre différents peuples autochtones en termes de souveraineté alimentaire : tandis que certains ont fait preuve d'une grande habileté pour gérer et stocker leurs produits agricoles, d'autres ont subi des pénuries alimentaires ou se sont retrouvés dans l'impossibilité de se procurer de la nourriture en raison de l'aggravation de leur vulnérabilité économique du fait de la pandémie. D'ailleurs, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a prévenu que la crise sanitaire aggrave de manière préoccupante la crise alimentaire mondiale⁷.

⁷ Sabrina Sidhu, *Alors que la COVID-19 anéantit des systèmes de santé déjà fragiles, plus de 6 000 enfants de moins de 5 ans supplémentaires pourraient mourir chaque jour en l'absence de mesures immédiates*, 13 mai 2020,





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

La définition du **concept de souveraineté alimentaire** a un lien avec le modèle néolibéral et les politiques commerciales et agricoles qui ont été imposées dans de nombreuses régions du monde au cours des années 1980 et 1990. Il s'agit d'un concept éminemment **politique** dont l'objectif principal est de **freiner l'expansion du modèle d'exportation agricole**, fondé sur le Consensus de Washington et promu par des institutions telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

Ce concept est étroitement lié à celui de la **justice environnementale**. En effet, pour les Femmes autochtones, la justice environnementale comporte des éléments liés à l'ensemencement, ainsi qu'à la protection des semences traditionnelles, des savoirs et des connaissances qui se transmettent d'une génération à la suivante. En d'autres termes, **la justice environnementale se conçoit du point de vue de la sécurité alimentaire** (entre autres). Ainsi, sans justice environnementale, il ne peut y avoir de sécurité alimentaire, et inversement.

La justice environnementale (un concept formulé pour la première fois aux États-Unis par le mouvement pour la justice environnementale à l'occasion du Premier Sommet environnemental des personnes de couleur, en 1991) affirme le **caractère sacré de la Terre-Mère**, l'**interdépendance** de toutes les espèces, et le droit d'être libre de toute **destruction écologique**. Par ailleurs, la justice environnementale est le fondement du **droit à une utilisation éthique, équilibrée et responsable des terres et des ressources renouvelables**, pour une planète durable pour l'être humain et les autres créatures vivantes (cité dans Reichmann, 2003). En outre, pour les Femmes autochtones, la justice environnementale et la sécurité alimentaire sont avant tout des droits **collectifs**, et le poids de l'injustice environnementale retombe largement sur elles.

Selon le dernier rapport de la FAO (2019)⁸, les Peuples autochtones continuent de connaître des taux proportionnellement très élevés de dénutrition et d'insécurité alimentaire, ainsi que de malnutrition infantile. De même, la discrimination à l'égard des femmes au sein de leur propre communauté les rend particulièrement vulnérables, en dépit de leur contribution notable à la sécurité alimentaire de leur famille et au développement économique et social. Ce rapport souligne aussi que les pratiques et systèmes traditionnels des Peuples autochtones semblent contribuer à la conservation de la biodiversité.





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

D'autre part, la **résolution 56/4 de la Commission de la condition de la femme** reconnaît que les Femmes autochtones sont des **acteurs clés dans l'élimination de la pauvreté et de la faim**.

Il est donc nécessaire de reconnaître à leur juste valeur les connaissances et les contributions des Femmes autochtones à la souveraineté alimentaire des peuples et à la conservation de la biodiversité, en octroyant à leurs savoirs traditionnels l'importance qu'ils méritent. Il faut donner à ces femmes les moyens d'agir et mettre en place les conditions appropriées pour qu'elles puissent continuer à transmettre leurs connaissances et leurs pratiques, ainsi que leur culture et leur identité aux générations futures.

Questions d'orientation :

- Avez-vous des exemples concrets de cas dans lesquels il a été possible de maintenir ou de rétablir la souveraineté alimentaire grâce aux connaissances traditionnelles et/ou à une transmission intergénérationnelle des savoirs ? Quels enseignements en avez-vous tirés ?
- Quels sont les plus grands défis auxquels sont confrontées les Femmes autochtones en ce qui concerne la souveraineté alimentaire ? Comment les affrontez-vous dans votre communauté ?
- Comment l'exode rural affecte-t-il les systèmes agricoles traditionnels et la souveraineté alimentaire ?

⁸<https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/alors-que-la-Covid-19-an%C3%A9antit-des-syst%C3%A8mes-de-sant%C3%A9-d%C3%A9j%C3%A0-fragiles-plus-de-6>
FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019. Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques*. Rome, FAO, p. 100



2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

- Quel ont été les répercussions de la pandémie de Covid-19 sur les pratiques traditionnelles liées à la culture et à la commercialisation des aliments et/ou des plantes médicinales ?
- Dans quelle mesure le déclenchement de la pandémie a-t-il affecté la souveraineté alimentaire de votre communauté et de votre pays ?
- En quoi la souveraineté alimentaire est-elle liée à la médecine traditionnelle ? et à la langue ?
- Quelle est la relation entre la souveraineté alimentaire et la Terre-Mère ?
- Dans quelle mesure la souveraineté alimentaire contribue-t-elle au développement durable des femmes dans votre communauté ?
- Quelles stratégies pourraient être mises en œuvre pour renforcer la résilience et la souveraineté alimentaire dans votre communauté et votre région ?
- La gestion et la conservation des semences font-elles l'objet d'un dialogue intergénérationnel dans votre communauté ?
- Quel est le rôle des aînés de votre communauté sur le plan de la souveraineté alimentaire ?

